



# Formation Extraction végétale appliquée - Alcoolatures et macérats de bourgeons

Du 24 au 26 Janvier 2022 – Le Quillio (22)

## Objectif pédagogiques

Mieux comprendre les procédés qui régissent l'extraction de tel ou tel principe actif ; Avoir une vue d'ensemble des processus accessibles aux «petits» producteurs pour la fabrication d'alcoolatures ou de macérats de bourgeons afin de proposer une gamme de compléments alimentaires en s'appuyant sur des exemples pratiques ; Mieux approcher les bonnes pratiques de fabrication pour un produit fini de qualité.

## Public visé

Porteurs de projet d'installation ou producteurs de plantes aromatiques

**Prérequis :** Expériences en extraction, en professionnel ou amateur. Des notions de chimie et de sciences de la vie aident à la compréhension mais ne constituent pas un pré-requis.

**Intervenant :** Béatrice CHATEL, docteure en physique, productrice SIMPLES

## Lieu, Dates et Horaires

Le 24 Janvier de 14h à 17h30, les 25 et 26 Janvier de 9h à 17h  
Aux Eco-gites de Bôlieu – lieui-dit Bôlu – 22460 Le Quillio

## Déroulé

### Jour 1

Brefs rappels de chimie : notion de polarité. Notion d'acidité. Revue des différents solvants à notre disposition. Petites expériences pratiques pour mieux comprendre les différentes notions.

### Jour 2

Les principales familles de principes actifs associées à nos plantes locales ; Mises en application pour les alcoolatures (bibliographie, procédés de fabrication, application à quelques plantes avec leurs usages principaux)

### Jour 3

Mises en application des principes d'extraction pour la gemmothérapie (bibliographie, les différents solvants, les procédés de fabrication, application à quelques bourgeons avec leurs usages principaux) ; Description des paramètres influant sur l'extraction afin de définir un guide de bonnes pratiques de fabrication et des conseils appropriés dans les usages ; Exemples des macérations huileuses ; Réglementation des produits obtenus (télé ICARE et réglementation douanes)

**Méthodes pédagogique :** Paper board, vidéoprojecteur, Démonstrations pratiques des procédés techniques, Partage d'expérience entre producteurs, comparaison et validation des techniques

**Modalités d'évaluation :** Les capacités acquises par chacun des stagiaires seront évaluées en continu au cours des interventions et des mises en situation. Une évaluation se fera avec le groupe au moyen d'un questionnaire écrit en fin de formation portant sur le contenu et la forme de la formation.

## Financier(s)



**INFOS et logistique**  
**Durée de la formation** 2,5 jours, 17h30  
**Date limite d'inscription** 14/01/2022  
(bulletin d'inscription en page 2)

**Tarifs**  
Agriculteurs éligibles VIVEA → mobilisation du fond VIVEA(437,5€)  
Producteurs SIMPLES non VIVEA → 90 €  
Autres publics : 190€ + adhésion au syndicat

**Conditions d'accueil**  
**Restauration** Vous pouvez prévoir de quoi faire vos repas - cuisine équipée à disposition - **ou** Possibilité de commander des repas ici : <https://www.facebook.com/etapechaleureusestguen/>  
**Hébergement** Possibilité d'être hébergé.e sur place aux eco-gites de Bôlieu en chambre de 1 à 3 personnes (15€/nuit draps compris). Merci d'apporter votre duvet / couette.

**Responsable de stage :**  
Léa Rodier, 06 41 27 41 52 ou  
[secretariat@syndicat-simples.org](mailto:secretariat@syndicat-simples.org)

**Animatrice de la formation sur place :**  
Typhaine Dessoly, 06 65 78 44 64

Accessibilité aux personnes en situation de handicap non prévue initialement pour cette formation. Nous contacter pour évaluer la possibilité d'adaptation à votre situation.



# Bulletin d'inscription

Formation : Extraction végétale appliquée – Alcoolatures et macérats de bourgeons **Du 24 au 26 Janvier 2022 à Le Quillio (22)**

**A retourner par courrier avant le 14 Janvier à Léa Rodier, secrétaire administrative SIMPLE: Syndicat SIMPLES - c/o L'Usine Vivante – 24 avenue Adrien Fayolle – 26400 CREST**

Les demandes **COMPLETES** seront gérées par ordre chronologique d'arrivée. Une confirmation d'inscription vous sera adressée par mail à réception du dossier complet

Mme – M. Nom : ..... Prénom : .....

Adresse : .....

Code postal : ..... Ville : .....

Tel : ..... em@il : .....

Date de naissance (si financement VIVEA) .....

Adhésion au syndicat SIMPLES – Si vous n'êtes pas à jour de votre adhésion SIMPLES, merci **d'adhérer en ligne** en tant que sympathisant (20€) ou producteurs.trice sans mention SIMPLES (70€), **ou de joindre un chèque** correspondant à votre adhésion.

## **Coût de la formation**

- Je suis éligible VIVEA : chèque de **caution de 90 € (non encaissé)**
- Je suis producteur/postulant avec mention SIMPLES et non éligible VIVEA : **90€**
- Je suis adhérent au syndicat non éligible VIVEA , sans mention SIMPLES : **190 €**

**(les chèques sont à envoyer avec ce bulletin d'inscription à l'ordre du syndicat SIMPLES)**

## **Pièces ou Infos à fournir pour le financement VIVEA le cas échéant:**

- Je cotise à la MSA depuis plus de 2 Ans → Rien à fournir
- Je cotise à la MSA depuis moins de 2 Ans → Merci de fournir une Attestation de « régularité de situation au regard du fond d'assurance de formation VIVEA » délivrée par la MSA
- Je suis en démarche d'installation PPP \_ 1ère année → Nous vous contacterons
- Je suis en démarche d'installation PPP \_ 2 ou 3ème année → Merci de fournir une attestation de renouvellement d'éligibilité au financement VIVEA

## **Hébergement**

- Je souhaite être hébergé.e aux éco-gites de Bôlieu les nuits des 24 et 25 Janvier : 30€ **(chèque à envoyer avec ce bulletin d'inscription à l'ordre du syndicat SIMPLES)**

Je m'engage à participer à cette formation. En cas de désistement de force majeure, j'informerai le syndicat dès que possible.

**Date et signature :**